

24/04 – 26 septembre 2017

## **Personnel communal : mise à jour du tableau des effectifs, création d'1 poste d'agent de maîtrise et suppression d'1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'1 poste d'adjoint d'animation.**

**Le rapporteur,**

☞ expose que dans le cadre de la réorganisation de la DAUST, la collectivité souhaite promouvoir **Charles-Alban LE GOFF** sur le poste de responsable du service Bâtiment, Entretien, Ménage et sports au sein du Pôle Bâtiment, Entretien et Logistique à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017. A ce titre, **Charles-Alban LE GOFF** bénéficie d'un avancement de grade suite à son examen professionnel obtenu en 2015. Il est nommé sur le grade d'agent de maîtrise, à temps complet 35/35<sup>ème</sup> qui prend effet à partir du **1<sup>er</sup> octobre 2017**.

A ce jour, tous les postes d'agents de maîtrise (3/3) sont pourvus. Aussi, il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise, à 35/35<sup>ème</sup> à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2017** et de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe précédemment occupé par l'agent à cette même date.

☞ explique par ailleurs, que l'activité du Pôle Enfance jeunesse et affaires scolaires, au regard de ses effectifs pérennes nécessite la régularisation d'un poste supplémentaire d'adjoint d'animation territorial. En effet, ce poste jusqu'alors justifié par un surcroît temporaire d'activité ne l'est plus, du fait de la disparition de son caractère temporaire, puisque l'activité est pérenne.

A ce titre, il est envisagé de nommer, **Anthony CATEL** qui occupe les fonctions d'adjoint d'animation depuis plusieurs années au sein de la collectivité, sur un poste statutaire.

☞ propose de créer un poste d'adjoint d'animation territorial, à temps complet 35/35<sup>ème</sup>, à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2017**.

☞ explique que compte tenu des créations et suppressions de poste précédemment cités, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité comme suit :

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 :

- créer un poste d'agent de maîtrise, à temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet 35/35<sup>ème</sup>

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 :

- créer un poste d'adjoint d'animation territorial, à temps complet 35/35<sup>ème</sup>

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégories C ;

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale

**Vu** le tableau des effectifs actualisés le 20 décembre 2016,

**Vu** la saisine de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

**Considérant** l'avis favorable du Comité Technique Local du 16 juin 2017,

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 :

- de créer un poste d'agent de maîtrise, à temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet 35/35<sup>ème</sup>

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 :

- de créer un poste d'adjoint d'animation territorial, à temps complet 35/35<sup>ème</sup>

**DÉCIDE :**

que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE : Unanimité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

Le Maire,  
Paul Kerdraon.